# LEGAL PARC MONS société d'avocats

Place du Parc, n°7 - 7000 MONS

#### Fiche d'informations légales en exécution de l'article III-74 du Code de droit économique

#### 1. Nom:

LEGAL PARC MONS, société d'avocats

ici représentée par Me GUERITTE, Me TACHENION, Me CORDIER, Me DOCQUIER (1)

# 2. Forme juridique:

Société civile d'avocats sous forme de S.P.R.L. (2)

3. Adresse du siège principal du cabinet d'avocat et siège social :

Place du Parc, n°7 à 7000 MONS (3)

4. Coordonnées et adresse du site internet :

Tél.: 065/34.77.77. – Fax: 065/34.97.85.

Mail: secretariat@legalparcmons.be (4)

Site internet : www.legalparcmons.be

5. Numéro d'entreprise :

444.606.131

6. Organisation professionnelle:

Barreau de Mons.

7. Titre professionnel et pays d'octroi de celui-ci :

Les associés du cabinet sont avocats et leur titre professionnel leur a été octroyé en Belgique.

8. Conditions générales d'intervention du cabinet :

Le cabinet dispose de conditions générales d'intervention (v. annexe à la présente).

(²) Abréviation de **S**ociété de **P**ersonnes à **R**esponsabilité **L**imitée.

<sup>(1)</sup> Souligner la mention utile.

<sup>(3)</sup> Le cabinet dispose de cabinets secondaires : à 7370 DOUR, Rue Grande, 14-16, à 7330 SAINT-GHISLAIN, Rue des Canadiens, 21 et à 7022 HYON, Avenue Albert Ier, 3.

<sup>(4)</sup> Cette boîte mail est relevée quotidiennement.

Ces conditions générales d'intervention sont par ailleurs accessibles sur le site internet du cabinet mentionné ci-dessus. Ces conditions générales mentionnent le droit applicable et les juridictions compétentes dans les relations entre le client et le cabinet d'avocats.

L'attention du client est attirée, notamment, sur le point 14, relatif à la collecte et au traitement des données à caractère personnel, suite à l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Le client reconnaît que les conditions générales précitées, dont il a pris connaissance par accès au site web ou pour en avoir reçu copie, font partie intégrante de la convention régissant ses rapports avec le cabinet d'avocats.

## 9. Caractéristique de la prestation de service (5)

soit : défense en justice dans le cadre du litige

• soit : consultation en matière civile/commerciale/sociale/fiscale/administrative/etc.

<sup>(5)</sup> Description sommaire de l'objet de la mission.

# 10. Prix du service s'il est déterminé au préalable (6) :

عم ا	honoraires	sont áva	lués con	nma suit	
res	HOHOL all es	SUIIL EVA	iues con	IIIII <del>e</del> Suit	

## Les frais du cabinet sont calculés comme suit :

Ouverture, constitution, gestion, tenue, archivage dossier	50 EUR	
Frais de correspondance	9 EUR /le	ettre
Dactylographie des actes de procédure	14 EUR /r	oage
Frais de photocopie	0,4 EUR /r	oage
Forfait frais de copies	8 EUR	
Forfait frais de "recherche de doctrine et jurisprudence"	5 EUR	
Déplacement	0,4 EUR	/km

Téléphone, fax et frais divers : 15 % des frais ci-dessus
Frais judiciaires : spécifiques selon les procédures

#### 11. Assurances:

RC professionnelle : compagnie d'assurance ETHIAS, Rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège (tél : 04/220.31.11). Il s'agit d'une assurance souscrite par les barreaux au bénéfice de la clientèle des avocats. La couverture géographique de l'assurance est la suivante : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

Remis à	le
Pour accord,	

<sup>(6)</sup> Si pas, voir la lettre 'information honoraires client'.